



SAICM/ICCM.3/15



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Distr. : générale
21 juin 2012

Français
Original : anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième session

Nairobi, 17-21 septembre 2012

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion
internationale des produits chimiques :
nouvelles questions de politique générale**

**Rapport d'activités sur le projet concernant les substances
chimiques incorporées dans des produits, y compris
des propositions de recommandations pour de nouvelles
mesures internationales concertées**

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de diffuser un rapport sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, préparé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (voir annexe). Le rapport résume les travaux menés dans le cadre du projet et contient un certain nombre de recommandations proposées, pour de nouvelles mesures internationales concertées dans ce domaine. Le rapport a été examiné à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui s'est tenue à Belgrade du 15 au 18 novembre 2011 (voir SAICM/OEWG.1/10), et a ensuite été révisé suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail.

* SAICM/ICCM.3/1

Annexe

Rapport d'activités sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris des propositions de recommandations pour de nouvelles mesures internationales concertées

I. Contexte

1. Les produits chimiques représentent une partie essentielle de notre vie quotidienne. Ils sont présents dans pratiquement tous les produits manufacturés par l'homme. Le partage d'informations adéquates et pertinentes sur les substances chimiques incorporées dans des produits manufacturés tout au long de la chaîne de production et jusqu'au bas de la chaîne de valeur est essentiel à la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement; il est tout aussi important de veiller à ce que les informations nécessaires à la manipulation, l'utilisation, le recyclage et l'élimination des produits en toute sécurité soient disponibles, accessibles et transmises aux parties prenantes concernées, en temps voulu et de manière compréhensible, pendant tout le cycle de vie des produits. L'utilisation durable des ressources est importante dans un monde où la consommation augmente constamment et il est possible d'y arriver grâce à l'amélioration du recyclage approprié et sûr des matériaux provenant de produits mis au rebut. Pour ce faire, il est indispensable de savoir ce que contiennent les produits à recycler afin qu'ils puissent être manipulés en toute sécurité et recyclés de façon optimale.

2. Les producteurs sont au cœur de la collecte et de la fourniture de ces informations et les détaillants, les responsables du recyclage et les consommateurs devraient y avoir accès pour faire des choix en connaissance de cause et gérer judicieusement les déchets. La majorité des efforts déployés actuellement visent à garantir qu'un produit ne contient pas de substances chimiques dangereuses et la législation et les mesures de contrôle sont conçues à cette fin. Il existe très peu de systèmes permettant de donner des informations sur le contenu exact d'un produit. En dépit des efforts que font quelques parties prenantes pour fournir des renseignements, le manque d'informations sur les substances chimiques présentes dans des produits est actuellement l'un des obstacles à la réduction des risques dus à ces substances chimiques et à la manipulation plus durable des ressources, alors que, associée à des mesures concertées adéquates, l'information peut être une des solutions pour parvenir au développement durable. Développer au maximum la compatibilité avec les systèmes existants et éviter une mosaïque non coordonnée de systèmes d'information peut profiter à toutes les parties prenantes et réduire les coûts.

3. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique et ses dispositions sur les connaissances et l'information déclarent, entre autres, que l'objectif est de faire en sorte que l'information sur les substances chimiques, y compris éventuellement celles qui sont incorporées dans des produits, soit, tout au long de leur cycle de vie, disponible, accessible, conviviale, adéquate et adaptée aux besoins des parties prenantes¹. Dans ses dispositions sur la gouvernance², la Stratégie politique globale relève le rôle des gouvernements et d'outils de gouvernance multisectoriels, complets, effectifs, efficaces, transparents, cohérents et inclusifs pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques pendant tout leur cycle de vie et garantir l'obligation de rendre des comptes, compte tenu de la situation et des besoins des pays. Les connaissances et l'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits sont fondamentales à la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et les substances chimiques incorporées dans des produits constituent une question transversale importante, impliquant un large éventail de parties prenantes ayant des besoins spécifiques en matière d'information dans la chaîne de valeur et en dehors.

4. Les efforts déployés actuellement et les capacités à fournir des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits sont insuffisants pour comprendre pleinement les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement pendant tout le cycle de vie des produits et prendre des décisions en connaissance de cause. Pour générer des informations et y accéder de manière efficace et efficiente, des mesures concertées sont nécessaires à tous les niveaux, avec l'implication de l'ensemble des

¹ Rapport des travaux de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/ICCM.1/7), annexe II, alinéa 15 b) i), par. 15.

² Ibid., par. 16.

secteurs concernés et des parties prenantes, conformément aux réglementations des autorités nationales et eu égard aux ressources disponibles.

II. Introduction

5. En mai 2009, la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté une résolution décidant de mettre en œuvre un projet sur les substances chimiques incorporées dans des produits et ayant globalement pour objectif de promouvoir l'application de l'alinéa b)³ du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique. Le projet comprendrait l'élaboration de recommandations spécifiques concernant de nouvelles mesures concertées à l'échelon international, pour examen à la troisième session de la Conférence en 2012. La Conférence a invité le PNUE à diriger le projet et à en être le modérateur. La Conférence a convenu que les tâches suivantes devraient être entreprises :

- a) rassembler et examiner les informations actuelles sur les systèmes d'information concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris les réglementations, normes et pratiques industrielles;
- b) évaluer ces informations par rapport aux besoins de toutes les parties prenantes concernées et recenser les lacunes;
- c) formuler des recommandations spécifiques concernant les mesures à prendre en vue de promouvoir la mise en œuvre de l'Approche stratégique au regard de ces informations, en tenant compte des priorités identifiées et des mécanismes permettant d'avoir accès aux informations et de les fournir.

6. La résolution recommandait que les propositions relatives à des mesures concertées tiennent compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et évitent tout chevauchement des efforts dans le cadre de ce système.

III. Activités et résultats du projet

7. Une première phase de cadrage du projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits comportait une enquête, envoyée aux correspondants de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, et conçue de manière à identifier les bons exemples fournis par les systèmes d'information existants, recueillir les vues des parties prenantes de l'Approche stratégique sur l'enjeu et les priorités de l'évaluation future des besoins d'information des parties prenantes, et déterminer les secteurs de produits prioritaires qui devraient recevoir la plus grande attention. Les résultats ont été examinés en décembre 2009, lors d'une réunion exploratoire où les participants ont convenu que les secteurs de produits hautement prioritaires étaient les suivants : produits/jouets pour enfants, appareils électroniques, vêtements, matériaux de construction, emballages pour produits alimentaires et produits de soins personnels. Les quatre premiers ont été sélectionnés en vue d'un examen plus approfondi.

8. Suite à la phase de cadrage, le projet a entrepris des activités analytiques, notamment un aperçu des systèmes existants⁴, donnant une sélection globale des systèmes d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits et décrivant les besoins qu'ont les parties prenantes de ces informations. Le rapport de synthèse a proposé une approche à deux niveaux en ce qui concerne le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Les deux niveaux visent à aborder a) les problèmes relatifs à la question de savoir quelles sont les substances chimiques incorporées dans des produits et comment transmettre ces informations et b) la difficulté d'interpréter et d'évaluer les informations pour répondre aux différents besoins des parties prenantes.

³ L'alinéa b) du paragraphe 15 est libellé comme suit : « Faire en sorte, pour toutes les parties prenantes : i) Que l'information sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, selon qu'il y a lieu, les produits en contenant, soit disponible, accessible, facilement utilisable, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes. Les types appropriés d'informations englobent les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement, leurs propriétés intrinsèques, leurs utilisations potentielles, les mesures de protection et la réglementation; ii) Que cette information soit diffusée dans les langues appropriées par le biais notamment des médias et des mécanismes d'information sur les dangers tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et les dispositions pertinentes des accords internationaux ».

⁴ Kogg et Thidell, *Substances chimiques dans des produits : Un aperçu des systèmes pour fournir des informations au sujet des substances chimiques incorporées dans des produits et des besoins qu'ont les parties prenantes de ces informations*, www.chem.unep.ch/unepsaicm/cip/default.htm.

9. Les principaux groupes de parties prenantes participant à la chaîne de valeur des produits et ayant besoin d'informations sur les substances chimiques qu'ils contiennent sont notamment des fabricants/producteurs, des détaillants, des distributeurs, des consommateurs et des responsables des produits en fin de vie. En dehors des chaînes de valeur proprement dites, les parties prenantes ayant également besoin d'informations comprennent des décideurs, des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche, des établissements universitaires et les médias. Les informations nécessaires sur les produits concernent notamment les producteurs, à des fins de traçabilité, les substances chimiques que les produits contiennent, et des instructions relatives à leur utilisation, leur manipulation et leur élimination en toute sécurité.

10. Différentes institutions ont effectué des études de cas en vue :

- a) de faire le point sur la situation actuelle en matière d'échange d'informations concernant les substances chimiques incorporées dans des produits dans les secteurs choisis;
- b) d'identifier les besoins spécifiques d'information des différentes parties prenantes des secteurs sélectionnés, sur les substances chimiques incorporées dans des produits; de procéder au relevé des flux d'informations dans le secteur et de réaliser une analyse des lacunes;
- c) d'identifier les obstacles à la disponibilité/accessibilité des informations et rechercher les mesures éventuellement susceptibles d'aider à surmonter ces obstacles.

11. En décembre 2010, lorsque les études de cas touchaient à leur fin, une consultation restreinte des experts du secteur a eu lieu sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, avec la participation, à titre individuel, d'instituts et d'experts du secteur afin :

- a) de partager les résultats collectifs des recherches des différentes institutions, au moment où les études de cas étaient presque terminées;
- b) d'échanger des expériences et des connaissances entre experts de différents secteurs au sujet des informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits;
- c) d'identifier les principaux problèmes concernant l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits, en particulier au niveau de la partie qui fournit les données;
- d) d'examiner les mesures ou options éventuellement susceptibles d'aider à surmonter les obstacles à la fourniture d'informations.

12. La consultation a conclu que les fabricants de substances chimiques poussent à donner des informations sur les substances chimiques qu'ils fournissent plus bas dans la chaîne de production. À l'autre extrémité de cette chaîne, les producteurs/propriétaires de marques essaient d'obtenir des protagonistes situés plus haut dans la chaîne, des informations sur la teneur en substances chimiques des matériaux et composants. Toutefois, entre ces deux extrémités de la chaîne de production, il y a habituellement une interruption dans l'échange d'informations à laquelle il faut remédier. Ceci étant, et compte tenu des besoins d'information des parties prenantes situés plus bas dans la chaîne de valeur, la consultation a proposé que le flux d'informations pourrait s'articuler sur deux niveaux; le premier niveau répondrait à la nécessité de garantir que l'information est fournie tout au long de la chaîne de production et le deuxième niveau s'attacherait à répondre aux besoins plus bas dans la chaîne de valeur, en adaptant les informations aux besoins des parties prenantes, notamment les consommateurs et les responsables du traitement des produits en fin de vie.

13. La consultation a en outre suggéré que, sur la base des travaux effectués à ce jour dans le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, entreprendre un ou plusieurs projets pilotes constituerait l'étape suivante la plus utile et la plus positive. Un tel projet exigerait l'engagement de quelques sociétés chefs de file dans le secteur sélectionné. Une étude pilote pourrait aborder par exemple les questions suivantes : portée et format d'un système d'information concernant les substances chimiques incorporées dans des produits; méthodes de promotion d'une large utilisation d'un tel système; identification des systèmes susceptibles de servir de base à l'élaboration d'un nouveau système d'information ou bien au développement d'un système existant; méthodes visant à sensibiliser les parties prenantes et à améliorer leur compréhension afin d'assurer la mise au point d'un système efficace; besoins particuliers et renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition; incidences au niveau des ressources pour les différentes parties prenantes.

14. Un rapport de synthèse des principaux résultats contenus dans le rapport sur l'ensemble du projet⁴, des études de cas des quatre secteurs et de la réunion de consultation a été préparé pour identifier les principales conclusions communes, y compris les suggestions faites pour faire avancer le projet. Le rapport de synthèse, mis à la disposition de la présente réunion à titre d'information⁵, résume les lacunes, les obstacles et les éléments communs recensés dans les rapports des quatre secteurs et dans le rapport sur l'ensemble du projet. Les éléments communs recensés comprennent notamment ceux reliés aux besoins d'information dans tous les secteurs étudiés – de la part des concepteurs de produits pour prendre des décisions, des protagonistes dans la chaîne de production pour déterminer les substances chimiques qu'ils utilisent, des pouvoirs publics et des distributeurs pour superviser la composition/teneur sûre des produits, des consommateurs pour acheter en connaissance de cause, des responsables du recyclage pour réintégrer directement et de façon appropriée les matériaux dans les processus de production et des agents chargés du traitement des déchets pour adopter des pratiques pour leur élimination adéquate. Certains secteurs ont également identifié des segments spécifiques du cycle de vie ayant particulièrement besoin d'information. La présence de producteurs principaux dans tous les secteurs, la réglementation juridique de la communication des informations et l'existence de lacunes importantes dans l'échange d'informations étaient au nombre des autres principaux problèmes communs.

15. Un atelier international sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits a eu lieu du 16 au 18 mars 2011 afin d'examiner les résultats des réunions précédentes, les quatre études de cas et le rapport de synthèse. Des exposés sur les efforts déployés actuellement pour accroître la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits y ont été présentés par des représentants de l'industrie et d'autres parties prenantes. De plus, l'atelier a permis de faire un travail de sensibilisation et de mieux faire comprendre le projet et ses résultats à davantage de parties prenantes de l'Approche stratégique et il a chargé les personnes présentes d'un rôle accru d'information sur le projet auprès des autres parties prenantes. L'atelier avait principalement pour objectif d'identifier les éléments à inclure dans des propositions de recommandations sur des mesures concertées, à présenter à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de l'Approche stratégique puis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session. Des discussions de groupe ont eu lieu pour déterminer les principales préoccupations, les problèmes et les éléments à aborder au fur et à mesure de l'avancement du projet. Dans l'ensemble, l'élaboration d'une sorte de cadre a été proposée, afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Les résultats des discussions ultérieures en plénière ont permis de préparer la recommandation proposée. Le rapport de l'atelier est mis à la disposition de la présente réunion en tant que document d'information⁶.

16. Le rapport sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits et les recommandations⁷ proposées ont été examinés par le Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion, tenue du 15 au 18 novembre 2011. Le Groupe de travail s'est dit généralement satisfait des travaux et des progrès accomplis à ce jour dans le cadre du projet, mais a formulé quelques observations et demandé des compléments d'informations, comme suit :

- a) Le terme de « cadre » ne rendait pas compte avec précision du résultat escompté des travaux proposés par les recommandations du projet;
- b) Un complément d'information a été demandé quant au groupe de travail technique proposé dans les recommandations. La nécessité d'impliquer davantage d'expertise technique dans le processus a également été soulignée;
- c) Les travaux ultérieurs au titre du projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits devraient s'appuyer sur les travaux déjà menés et se concentrer de préférence sur les secteurs de produits prioritaires identifiés dans le cadre du projet (i.e., appareils électroniques, textiles, jouets et matériaux de construction).

⁵ Voir SAICM/ICCM.3/INF/20. Il est à noter que les conclusions du projet dirigé par le PNUE sur les informations concernant les substances chimiques incorporées dans des produits sont antérieures à l'atelier de mars 2011.

⁶ Le rapport de l'atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, tenu en mars 2011, est à la disposition de la Conférence dans le document SAICM/ICCM.3/INF/19.

⁷ SAICM/OEWG.1/10.

17. Un groupe de contact s'est réuni pendant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, s'est penché sur les points mentionnés aux alinéas a) et b) du paragraphe 16 ci-dessus, et a proposé les modifications suivantes au texte des recommandations :

a) Le terme de « cadre » a été remplacé par celui de « programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits »;

b) La référence à un groupe de travail technique a été retirée. Les recommandations ont été modifiées et proposent que d'autres groupes de parties prenantes et groupes d'experts restreints soient éventuellement impliqués dans le projet (avec pour objectif d'y amener l'expertise technique nécessaire) et que le groupe directeur existant soit éventuellement élargi, selon que de besoin.

18. Le projet modifié de recommandations a été examiné par le comité plénier du Groupe de travail à composition non limitée. Le comité plénier n'a fait aucune observation sur les deux points mentionnés ci-dessus, mais une délégation a noté que le temps avait manqué pendant la réunion du Groupe de travail pour débattre suffisamment du projet modifié de recommandations du projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits. Le comité plénier a transmis le projet modifié de recommandations à la Conférence pour examen à sa troisième session.

IV. Mesure proposée

19. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence souhaitera peut-être examiner et adopter, mutatis mutandis, la résolution suivante pour de nouvelles mesures internationales concertées, telle qu'elle figure dans la section B de l'annexe à la décision OEWG.1/3 :

Résolution III/[] : Nouvelles questions de politique générale

B

Substances chimiques incorporées dans des produits

La Conférence,

[Rappelant qu'en 2009, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session a adopté la résolution II/4C visant à exécuter un projet ayant globalement pour objectif de promouvoir l'application de l'alinéa b) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et qui élaborerait, entre autres choses, des recommandations relatives à de nouvelles mesures internationales concertées, pour examen par la Conférence à sa troisième session en 2012,

[Reconnaissant qu'une coopération internationale suivie est essentielle pour faciliter l'accès des parties prenantes aux informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits pendant tout leur cycle de vie et qu'une action concertée rapide est nécessaire pour promouvoir l'harmonisation, évitant par là un ensemble non coordonné de systèmes d'information et optimisant la compatibilité avec les systèmes existants et les avantages pour toutes les parties prenantes concernées,

[Se félicitant des initiatives prises par les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales et d'autres pour faciliter l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits dans certaines régions,

[Prenant note avec satisfaction des progrès accomplis dans les tâches spécifiques destinées à atteindre les objectifs de cette première phase du projet y compris l'enquête, les résultats des études de cas, le rapport de synthèse et les résultats et conclusions des réunions tenues depuis la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

[Ayant examiné les résultats des activités du projet et en particulier ceux de l'atelier international sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, tenu en mars 2011 et les éléments proposés, consignés dans l'annexe à la présente résolution, pour inclusion dans un cadre afin de faciliter le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits,

[1. *Convient, afin de prendre les mesures concertées appropriées, d'examiner plus avant la nécessité d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et pendant tout leur cycle de vie, reconnaissant que de nouvelles mesures doivent être prises pour contribuer à l'objectif général de*

l'Approche stratégique, à savoir faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum;

[2. *Décide* d'élargir le processus multipartite mis sur pied par la Conférence à sa deuxième session, sous réserve des ressources disponibles, avec pour mandat d'élaborer une proposition de programme international d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits (ci-après dénommé le « Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits ») dans le but général de faciliter et d'orienter la fourniture, la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits pour tous les groupes de parties prenantes, et avec pour objectif principal de faciliter le développement, l'expansion et la mise en œuvre des systèmes d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits pendant tout leur cycle de vie, notamment en se fondant sur les expériences et les travaux entrepris pour identifier et combler les lacunes et éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les parties prenantes pour avoir accès à des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits ou en donner;

[3. *Recommande* que la proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits tienne compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, évite tout chevauchement des efforts dans le cadre de ce système et prévoie le développement futur d'orientations ou directives générales et spécifiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme par les parties prenantes;

[4. *Demande instamment* que le Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits proposé prenne en considération les besoins spécifiques des principales parties prenantes, identifiés pendant la première phase du projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, compte tenu des éléments suggérés à l'atelier sur ce projet, et présentés dans l'annexe à la présente résolution;

[5. *Souligne* que le Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits devrait préciser les rôles et responsabilités des principaux groupes de parties prenantes, tout en laissant suffisamment de flexibilité et en offrant des approches différenciées pour répondre aux besoins de chaque secteur et de chaque groupe de parties prenantes, notamment par des orientations souples et adaptables, à la fois générales et spécifiques, au sujet des informations pouvant être transmises et des modalités d'accès et d'échange de ces informations en tenant compte des meilleures pratiques, des expériences réussies, des progrès accomplis et de l'évolution de la situation;

[6. *Suggère* que le processus multipartite continue de recevoir les conseils du groupe directeur institué par la résolution II/4C, et que l'on veille à inclure dans le groupe directeur d'autres groupes de parties prenantes selon que de besoin;

[6 bis. *Suggère également* que le processus multipartite pourrait inclure des groupes d'experts restreints pour étudier des questions aux fins, par exemple, d'élaborer des directives et activités spécifiques par secteurs, d'échanger des expériences entre secteurs et de partager, d'élaborer et de mettre en œuvre les meilleures pratiques;

[7. *Demande instamment* que le Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits prenne en considération les besoins des parties prenantes en matière d'accessibilité des informations sur les substances chimiques, en plus des meilleures pratiques d'accès à ces informations en tenant pleinement compte des alinéas a)-c) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique;

[8. *Invite* à la coopération pendant l'élaboration du Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, afin de mettre en œuvre des projets pilotes, en tenant compte des besoins d'information sur les substances chimiques pendant toute la durée du cycle de vie d'un produit et de la situation des pays en développement, en vue de démontrer l'applicabilité du Programme dans un ou plusieurs secteurs;

[9. *Demande* que l'attention voulue soit accordée aux besoins particuliers des pays en développement et des pays à économie en transition, y compris en matière d'assistance financière, de renforcement des capacités, de formation et d'amélioration de l'accès à la technologie;

[10. *Encourage* les associations industrielles ou d'entreprises, les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales et autres

organisations internationales, les organisations non gouvernementales ou de la société civile et les institutions universitaires à participer activement à l'élaboration de la proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, afin de faciliter le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris au(x) projet(s) pilote(s) de démonstration associé(s);

[11. *Encourage* le secteur privé, les gouvernements, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à fournir des ressources humaines, financières et en nature adéquates, sur une base volontaire, pour soutenir l'élaboration d'une proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, ayant pour but de faciliter le flux d'informations sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, y compris le(s) projet(s) pilote(s) de démonstration;

[12. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à assumer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre du processus de manière ouverte, transparente et inclusive et à soumettre le Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits proposé, à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session.]

Annexe à la résolution III/[] B

Éléments à inclure éventuellement dans un cadre destiné à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits⁸

Compte tenu de son objectif qui est de développer les éléments à inclure dans des recommandations concernant les mesures coopératives à prendre, l'atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits qui s'est tenu en mars 2011 a identifié les éléments suivants à prendre en considération lors de l'élaboration d'un cadre visant à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Le texte suivant n'est pas un texte négocié; il représente néanmoins le résultat global des travaux de l'atelier fondés dans une large mesure sur les rapports établis à la suite des discussions des groupes de travail.

Ce cadre pourrait être générique et, conformément à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, avoir un caractère volontaire. Il pourrait stimuler les activités dans des secteurs de produit spécifiques et laisser suffisamment de flexibilité pour répondre aux différents besoins de ces secteurs.

Le cadre pourrait identifier :

- a) Les fonctions et responsabilités des principaux groupes de parties prenantes;
- b) Les principes sur la base desquels les informations pourraient être communiquées aux différentes parties prenantes et la manière dont elles le seraient;
- c) Faire fond sur les expériences et meilleures pratiques existantes.

Le cadre pourrait être élaboré sur la base d'une analyse des éléments essentiels des meilleures pratiques concernant les substances chimiques décrites dans les documents d'information relatifs aux produits, s'appuyer sur les études de cas préparées pour les jouets, les équipements électroniques, les matériaux de construction et les textiles, un document intitulé : Aperçu des systèmes de fourniture d'informations au sujet des substances chimiques incorporées dans des produits et des besoins d'information des parties prenantes, ainsi que sur les exposés présentés par les représentants de toutes les parties prenantes à l'atelier international sur les informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits. Il pourrait également tirer parti des conclusions de cet atelier et des autres réunions tenues pendant la période d'élaboration du projet.

Lors de l'élaboration du projet, il conviendrait de prendre en considération les besoins d'information des parties prenantes et d'y répondre par une démarche équilibrée reconnaissant et

⁸ La présente annexe a été extraite du rapport de l'atelier qui s'est tenu en mars 2011, sur le projet concernant les substances chimiques dans des produits. Le terme de « cadre » avait été convenu à cette réunion, et a ensuite été modifié au profit de « programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits », comme il apparaît dans le projet de résolution transmis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques par la décision OEWG.1/1. Elle n'a pas été revue par les services d'édition.

respectant en même temps le concept important de propriété intellectuelle et de protection des renseignements commerciaux confidentiels.

Lors de l'élaboration du cadre, il conviendrait de prendre en considération les éléments suivants :

- a) Établir des principes déterminant les informations qui pourraient être fournies pour répondre aux besoins des parties prenantes, par exemple substances chimiques concernées, types d'information, etc.;
 - b) Assurer la fourniture et la communication d'informations entre les différentes parties prenantes :
 - Développement des prescriptions techniques relatives aux nouvelles méthodes d'échange d'informations, notamment meilleures pratiques des méthodes existantes;
 - Renforcement des méthodes d'échange d'informations existantes afin qu'elles soient mieux acceptées et utilisées;
 - c) Encourager les partenariats entre toutes les parties prenantes, y compris les partenariats public-privé;
 - d) Mettre en œuvre des mesures pour obtenir que l'industrie et autres parties prenantes les adoptent et en assurent le succès; une de ces activités pourrait consister en « affaires commerciales » mettant en évidence les avantages et la valeur ajoutée de l'amélioration du flux d'informations pour les principaux acteurs de la chaîne de valeur;
 - e) Faire fond sur les travaux déjà réalisés et en cours concernant le coût de l'inaction, le renforcement des capacités et l'assistance technique et financière aux pays en développement et pays à économie en transition susceptibles d'aider les gouvernements à évaluer les coûts et les avantages des systèmes d'information;
 - f) Sensibiliser en particulier les pouvoirs publics, l'économie informelle, les petites et moyennes entreprises et le grand public aux systèmes existants et renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre ces systèmes;
 - g) Étudier la question de savoir comment définir et traiter les informations commerciales confidentielles;
 - h) Élaborer des documents d'orientation et éventuellement examiner les questions susmentionnées en mettant l'accent par exemple sur :
 - i) les meilleures pratiques, y compris les leçons apprises et les systèmes donnant de bons résultats;
 - ii) l'utilisation de langues normalisées;
 - iii) le transfert de connaissances;
 - iv) des directives politiques conformes au paragraphe 16 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique;
 - v) des propositions concernant des outils réglementaires.
-